

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01290

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DAKECH

ABDERRAHMANE

Date de naissance :

08.02.1952

Adresse :

LOT TADAMOUNÉ RUE 5 N°2 OULFA

Tél. : 06.62.64.13.00

Total des frais engagés : 1.685,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Rachid BEN SSSI
Hépato-Gastro-entérologie-Proctologie
Bd. Oum Kabbia Res. Al Firdaus Imm L30
2 ème Etage Oulfa - Casablanca
Tél : 05 22 90 05 22 / 06 61 51 22 34

Date de consultation : 03.04.2023

Nom et prénom du malade : CHAKIR na jisse Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjointe

Enfant

Nature de la maladie :

Trouble digestif

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 10/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :



Déclaration de Maladie

M22- 0041694

AS6719

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/04/23 (C4)			300dh	 <p>Dr. Rachida BENSALAH Hépato-Gastro-entérologue Proctologue Bd. Oum Kheïr Rés. Al Firdaus Imm L10 2ème Etage Oulfa - Casablanca Tel : 05 22 90 05 22 / 06 61 51 22 34</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NAGUIB Dr Naguib Nadia 334, Bd Oulfa Dabura Oulfa - Casablanca Tel : 05 20 00 25 95	03.04.23	1385,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

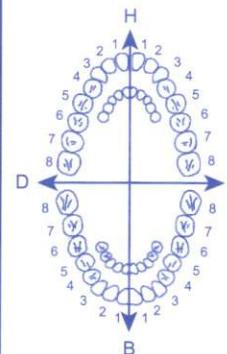
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

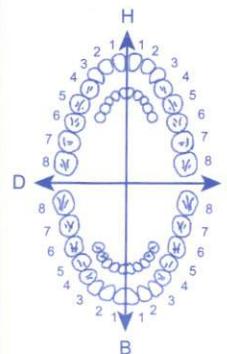
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Hépato - Gastro
Entérologie - Proctologie
(Hémorroïdes - Fistule
- Fissure...)



ال اختصاصية في أمراض
الجهاز الهضمي
الكبد، جراحة البواسير
وأمراض المخرج

408,00

(102,000 x 1)

Casablanca, le :

Nafissa

Durch

The logo consists of the letters "SV" in a bold, italicized font, enclosed within a circular arrow that forms a stylized "S" shape.

11

Nafissa

III, 30

20221704034/MAv3/CA/DPS/DMP/18

PPC : 270,00 DH

—
—

PPC : 270,00 DH

— 1 —

540,00

(37,10 x

1 C - S-

$270, \infty \times 2$) $\frac{1}{2}$

P.P.V:37DH10

6 118000 011255

326,45

Dr. RACHID BENSIRI
Dr. Rachid Bensiri
Hépato-Gastro-éнтерologie Protocole
Centre Al-Firdaus Infirmier
Al-Qurni Res. Al-Firdaus Casablanca
Bd. Oumia - 10ème étage Oulata - Casablanca
Tél. 051 22 15 15 15

PHARMACIE NAGUIB
Dr Naguib Nadia
334, Bd Saïd Daoura
95100 Tunis

~~LOT: 08422009
PER: 12/2025
PPV: 163.20~~

~~12282~~ 24-
234000 3
S 20 2595
Date Rec'd Nada
TUE 12 JUN 1985
LIBRARY AND
INFORMATION
CENTRE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARIES
12282

**Bd. Oum Rabii Rés. Al Firdaous, Imun L 30 - 2ème Étage - Oulfa
Casablanca - Tél. : 05 22 90 05 22 / 06 61 51 22 34**

AMM N° : 570/17 DMP/21/NRQ

LOT:22199
PER:05/2025
PPU:102,00 DH

AMM N° : 570/17 DMP/21/NRQ

LOT:22199
PER:05/2025
PPU:102,00 DH

AMM N° : 570/17 DMP/21/NRQ

LOT:22036
PER:11/2024
PPU:102,00 DH

AMM N° : 570/17 DMP/21/NRQ

LOT:22199
PER:05/2025
PPU:102,00 DH

PERIDYS 1MG/ML
SUSP BUV F200ML
LOT:22E004
PER:03/2024
P.P.V:37DH10
6 118000 011255

PERIDYS 1MG/ML
SUSP BUV F200ML
P.P.V:37DH10
6 118000 011255